

CERTIFICAT PRATIQUE D'AGENT CYNOPHILE DE SECURITE

*Titre homologué de niveau V - Paru au J.O. du 17/04/1999 - Code NSF 3441
Présenté par le Ministère de l'Intérieur et le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche*

Sur proposition du Jury, le présent Titre Homologué est délivré à :



N° d'Enregistrement : **01630629 0508**
Livret d'aptitude du chien : 01630629

Fait à Saint Gervais d'Auvergne, le vendredi 22 juin 2001.

Le Directeur du Centre de Formation



Le Titulaire

Le Directeur du Centre d'Examen
Président du Jury,



J.M. Boudou